

BÂTIMENT DE 2 000M² À LOUER SUR UNE SURFACE DE 13 180M²

SECTEUR LOGISTIQUE & TERTIAIRE

À LOUER



LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Bâtiment d'une surface 2 000m² sur un foncier de 13 180m² dédié à une activité de négoce, récupération et remise en état de palettes en cageots en bois.

Localisation et secteur : situé Avenue Guynemer, Chevilly-Larue

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Bâtiment** : CHE
- **ESI** : 01/CHE/00/T/001
- **Surfaces** : Emplacement d'une surface 15 180 m² dont 2 000 m² de bureaux et 13 180 m² de terrain.
- **Disponibilité du bien** : Immédiate sous réserve de validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations.
- **Descriptif technique** :
 - Activités de fabrication, remise en état et vente de palettes.
 - Respect des activités du secteur.
 - Non divisible.
 - Travaux d'aménagement à la charge du preneur.

Demandez à visiter ce bien !



06 44 51 77 15

Photo non contractuelle



LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

Types de contrat : Contrat d'occupation précaire de 1 an ferme renouvelable au-delà de mois en mois dans la limite de 18 mois.

	REDEVANCES (TARIFS €HT /AN)	DEPOT DE GARANTIE
EMPLACEMENT	259 094,94€	77 728 €

- Tarifs applicables en 2026 selon arrêté préfectoral N°2025-05141 du 19 décembre 2025
- Le tarif est indexé sur l'indice du coût de la construction (ICC). La revalorisation tarifaire ne pourra être inférieure à 5%
- Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
- Cotisation au centre médico-social : 71 € HT/salarié/an
- Redevance digitale : 70€ HT/mois/occupant
- Participation à la RSE et à la transition écologique : 1.85 HT/M²/an sur toutes les surfaces dont le PRENEUR bénéficie

DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE **20/03/2026 à 16H00**



Pièces administratives :

- La carte d'identité du représentant légal de la société candidate
- Extrait K-BIS de moins de trois mois
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation
- Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles
- Dernier bilan comptable de la société

Pièces liées au projet :

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné accompagnée d'une présentation du projet d'occupation (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (10 pages maximum)

En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN, connaissance, expérience dans la filière.	40%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage alimentaire, logistique urbaine propre, innovation, etc.	15%
Souveraineté Alimentaire : appréciation de 7 critères listés ci-après*	15%

-  Produits d'origine française. ★★
-  Bonus : le candidat s'engage à ne proposer QUE des produits français. ★
-  Produits transformés en France. ★
-  Engagement en faveur d'une juste rémunération pour les agriculteurs et producteurs. ★★★
-  Engagement en faveur des petites / moyennes exploitations agricoles et des coopératives à taille humaine (une liste détaillée devra être transmise) ★★★
-  L'opérateur présente un label en faveur de la souveraineté alimentaire (Bleu Blanc Cœur, AOC/AOP/IGP, Fleurs de France...). ★★★
-  Le candidat source en France des produits majoritairement importés, caractérisés par une forte exposition au commerce extérieur. Des éléments de preuve devront être fournis. ★★★

LA PROCEDURE

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, sera rejeté par la SEMMARIS.

RELATION CLIENTÈLE

JULIE MADAR

Direction commerciale

julie.madar@semmaris.fr

+33 6 44 51 77 15



SUPPORT TECHNIQUE

KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative

emplacement.commercial@semmaris.fr

